

La politique de la Ville, comme tant d'autres domaines est riche d'une nomenclature de sigles qui font parfois sourire nos voisins européens et quelquefois déroutent les acteurs. De manière simplifiée, les dispositifs concernés par la Politique de la Ville, s'appliquent à deux niveaux : l'urbain et l'humain.

Les programmes de rénovation urbaine, pour requalifier les espaces bâtis et le cadre de vie, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour permettre d'agir au plus près des habitants à partir de 5 priorités d'intervention :

- l'accès à l'emploi et développement économique ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- la réussite éducative ;
- la citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- la santé.

Dans chacun de ces domaines, l'Etat et les collectivités définissent des programmes d'action précis. L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs pris en compte de façon transversale.

Pour mieux connaître les différents dispositifs à l'œuvre et découvrir la définition des sigles utilisés dans le champ des politiques urbaines : <http://www.ville.gouv.fr/?glossaire>